

654

ENTREE 24. II. 14
VIA I155

le 9 février 1914.

Copie

156
acc. Dic. 14.
24 II.
SORTIE 1914.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par une température de 36 degrés centigrades audessous de zéro, j'ai eu récemment l'occasion d'aller, à deux reprises, passer quelques jours à Ottawa pour assister officiellement, ainsi qu'il est d'usage chez mes collègues, à l'ouverture du Parlement par le Gouverneur-général Duc de Connaught, puis quelques jours plus tard à une réception officielle du Gouverneur dans la salle du Sénat; en raison de la mort de Lord Strathcona, la troisième réception officielle, qui a lieu à Rideau Hall chez le Gouverneur-général lui-même, a été renvoyée et je suis retourné à Ottawa.

J'ai profité de cette occasion pour faire les visites officielles d'usage au premier ministre, M. Robert Borden, au chef de l'opposition, Sir Wilfrid Laurier, au sous-ministre du commerce, M. O'Hara, au Commissaire du commerce, M. Richard Grigg; j'ai fait en outre des séries de démarches au ministère des postes, aux douanes, à la surintendance de l'immigration, etc. J'ai également profité de cette occasion pour me mettre en contact avec mes nouveaux collègues du Japon, M. Yada, et de Belgique, M. Goor.

Le résultat de ce double séjour a été de pouvoir me

Au Département fédéral du Commerce,

B e r n e , Suisse.



2

créer les relations qui me seront sans doute indispensables plus tard au moment où je devrai y faire de plus fréquentes visites; j'ai été très bien reçu partout, et je reprendrai dans des rapports différentes les diverses questions que j'ai traitées. J'ai passé de longues heures avec M. Grigg et nous avons discuté une série d'affaires; il a même eu l'amabilité de m'inviter à déjeuner. M. Grigg est un fonctionnaire intelligent, très apprécié de son chef, et il revient d'un voyage en Extrême Orient, où il avait été envoyé pour étudier le marché au point de vue de l'exportation canadienne. J'ai pu me rendre compte qu'il n'était point au courant du chiffre de nos exportations suisses au Canada, de telle sorte que j'ai prétendu ignorer la statistique moi-même. Quant à la partie de nos importations du Canada en Suisse, je la traiterai à part; M. Grigg ne paraissait pas même savoir que nous jouissions des droits réduits prévus au Traité français, et, là encore, j'ai fait dévier l'entretien; il a consulté un document officiel contenant la liste des arrangements commerciaux et des pays jouissant de la clause de la nation la plus favorisée, et ce document ne mentionnait pas le nom de la Suisse. A déjeuner, alors que notre conversation roulait sur des questions générales, il m'a dit que les marchandises provenant de pays n'ayant pas d'arrangement commercial, ou ne jouissant pas en vertu d'un Traité de la clause de la nation la plus favorisée, étaient soumises au tarif général canadien; j'ai écouté et parlé d'autres choses, car j'en savais assez.

Il en résulte que si le Canada faisait usage du droit de retrait prévu dans le projet de convention additionnelle soumise

Par Sir Edward Gray à M. Carlin le 31 décembre 1913, les marchandises suisses seraient soumises au tarif général canadien pour le cas où un arrangement ne pourrait être conclu dans les douze mois de dénonciations

Je lis dans la dépêche que la Légation de Londres vous adressait le 15 février 1913, page 2, que cette question vous a déjà inquiété; j'estime de mon devoir de la reprendre et de recommander vivement une tentative nouvelle tendant à insérer dans la convention additionnelle une clause nous assurant la jouissance provisoire de la situation actuelle jusqu'à conclusion d'un arrangement nouveau.

En cas de négociations futures, nous trouverons devant nous M. John MacDougald, le commissaire des douanes, fonctionnaire influent ^Q sans sa partie, pas aimable, très difficile, et duquel il n'y a rien à attendre; M. Grigg m'en a chanté ses louanges, ce qui m'a permis de constater que le Département du Commerce s'en rapporterait beaucoup à lui pour ces questions.

Il ne faut pas oublier que de jour en jour l'Association canadienne des industriels devient plus puissante, et que des négociations avec un pays industriel comme nous le sommes ne seront pas ^{aussi} faciles qu'il semble au premier abord; il est entendu que jamais nous n'obtiendrions les avantages prévus dans le Traité français; le résultat sera que nous aurons plus de difficultés pour nos soieries, nos broderies, etc, difficultés dont profiteront la France et l'Allemagne. Le commissaire des douanes ne manquerait, à mon avis, pas de se servir de l'arme que constitue l'absence de la clause provisoire pour nous acculer à l'échéance. En tous cas, les

Au Département fédéral du Commerce -4-

négoceurs suisses seraient placés dès le début devant une situation inférieure, puisqu'il y aurait pour eux nécessité d'aboutir dans un certain délai, délai que j'estime court si l'on réfléchit à la distance qui sépare Montréal de Berne.

Sur une exportation suisse au Canada de plus de 30 millions de francs, un relèvement (ne fût-il que de 1 ou 2 cent) sur nos principaux articles se chiffrera par de grosses sommes, et j'en donne pour preuve la démarche d'une maison d'importation de chocolats suisses à Toronto qui m'a demandé de l'aider à faire supprimer l'augmentation de 2½ ¢ instituée le 13 mai 1913; elle estime avoir déjà perdu plus de 4,000 dollars et avoir de la peine à soutenir la concurrence.

En résumé, je crois que le Gouvernement fédéral suisse rendrait un grand service aux exportateurs, et plus tard à celui qui sera appelé à négocier, en revenant à la charge à Londres; nous avons tout avantage à temporiser et à conserver le plus longtemps possible la position actuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma considération la plus distinguée.

LE CONSUL GÉNÉRAL DE SUISSE.

Martin